

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements Fmitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Waldeck-Rousseau et Zola

En étudiant, à mesure qu'ils paraissent en librairie, les volumes de discours politiques de Waldeck-Rousseau, on a pu voir de quel énorme labeur est faite sa carrière politique. On a vu à quel point l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son jugement, la fermeté de ses principes, l'élégance et le charme de sa parole avaient rendu service à la République qui a trouvé en lui un de ses défenseurs les plus énergiques et les plus éminents.

Si considérable que soit ce labeur, il ne représente qu'une partie de ce qui a rempli la vie de Waldeck-Rousseau. Comme au Parlement, il avait rapidement pris au barreau une des premières places. Il y jouissait, comme juriste, d'une grande autorité. Les affaires les plus importantes, celles où se débattaient les intérêts les plus graves et qui soulevaient les plus délicates questions juridiques étaient celles pour lesquelles son intervention était la plus recherchée.

Quatre plaidoiries seulement dont trois occupèrent chacune deux audiences du tribunal ou de la cour d'appel de Paris sont reproduites dans le volume de *Plaidoyers* (1) qui vient de paraître. Elles nous montrent Waldeck-Rousseau au palais apportant à l'exposé des affaires privées la même lucidité qu'il mettait, au Parlement, au service des affaires publiques et forçant, là aussi, la conviction, non pas par l'éclat des procédés oratoires, mais par la rigueur de la dialectique, par la belle oronnance des arguments, par la logique inflexible du raisonnement. Elles permettent aussi de voir comme la souple intelligence de Waldeck-Rousseau s'adaptait aux questions les plus diverses, passant des problèmes ardues soulevés par le projet de remboursement de fer aux complexités artistiques et juridiques posées par la traduction du livret des opéras de Wagner ou aux choses d'ordre intime et parfois singulièrement douloureuses qui donnent naissance à certains procès.

De ce volume, nous ne voulons cependant retenir ici qu'une courte plaidoirie, presque une anecdote, qui unit pour la première fois les noms de Waldeck-Rousseau et d'Émile Zola. Cela remonte à l'époque où le grand romancier venait de publier *Lourdes*. Un honorable entrepreneur s'était cru diffamé par quelques passages de cette œuvre.

L'affaire vint devant le tribunal correctionnel de la Seine et ce fut Waldeck-Rousseau qui, vraisemblablement par l'intermédiaire de l'éditeur Charpentier, se chargea de la défense de Zola. Les événements qui ont suivi donnent une valeur particulière aux paroles que prononçait l'avocat lorsque, présentant son client au tribunal, il disait : « On a prodigué à M. Zola les critiques ; on a fait en sa personne le procès au naturalisme ; on lui a reproché de peindre avec une exactitude trop crue les mauvais côtés de l'humanité. Mais personne n'a jamais pu méconnaître l'impartialité de sa critique, la sincérité de son observation ; jamais on n'a pu lui reprocher de chercher le succès dans le scandale, ni même de sacrifier à un goût très moderne et très mauvais qui porte certains écrivains à transformer le roman en pamphlet. M. Zola a eu la rare fortune de traverser une époque de divisions, de dénigrement et de haines sans épouser aucune de ses basses querelles. Il est resté le peintre fidèle de la vie telle que notre siècle l'a faite, avec ses beautés et ses laideurs, ses vertus et ses vices, ses brutalités et ses tendresses. Il a créé des catégories, des genres, des caractères ; il s'est élevé jusqu'à la synthèse

par l'infime exactitude des détails sans que jamais il lui soit arrivé de rechercher la satisfaction, je ne dis pas d'une rancune, mais d'une opinion ».

Ces paroles étaient prononcées en 1895. Quelques années plus tard, Zola devait épouser non pas une « basse querelle », mais la cause la plus haute, celle de la justice et de la vérité. L'avocat et son client devaient se retrouver encore dans les mêmes rangs, cela n'a pas été pour faire tomber la violence des attaques dirigées contre eux. Elles les ont poursuivies par delà la tombe et si Zola fut acquitté comme diffamateur, la diffamation s'exerçait hier encore contre sa mémoire. M. Ed. Drumont injuriait son cadavre à propos des honneurs posthumes qui vont lui être rendus, comparable en cela — puisqu'il aime les souvenirs antiques — à l'insulteur public chargé à Rome de suivre le char du triomphateur.

Loué par Waldeck-Rousseau, outragé par Drumont, Zola n'a rien à ambitionner. Rien ne manque à sa gloire.

A. R. C.

Chambre des Députés

Séance du 8 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

Dans cette séance la Chambre discute le budget de la caisse des Invalides de la Marine.

Puis après une discussion, le budget des cultes est voté.

La Chambre passe au budget de la guerre.

M. Ch. Humbert développe une interpellation sur des faits graves qui, dit-il, touchent à la défense du territoire : des officiers font payer sur les fonds de l'État leurs plaisirs, leur luxe et se servent des soldats comme domestiques.

Séance de l'après-midi

M. Picquart promet de faire une enquête et de frapper les coupables.

Et la séance est levée.

Séance du 10 décembre 1906 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. CRUPPI,

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a continué l'examen du budget de la guerre.

M. Fleurent présente un projet de résolution invitant le gouvernement à renvoyer dans leurs foyers le plus grand nombre possible de soutiens de famille de la classe 1903.

M. le ministre de la guerre dit que ce renvoi aurait les plus graves inconvénients ; tout ce qu'il peut faire c'est de porter à 60/0 la proportion des soutiens de famille.

M. Groussier demande de ne pas limiter le nombre des soldats qui seront libérés.

M. Buyat présente un amendement tendant à diminuer de 500 000 fr. le crédit du chapitre 14 à titre d'indication pour la suppression des compagnies de discipline.

M. le ministre présente des observations et promet de donner satisfaction.

M. Engerand propose un amendement tendant à rétablir le crédit relatif à la solde de la cavalerie ; cet amendement est adopté.

La Chambre s'occupe tour à tour des services divers de l'armée, train des équipages, compagnies d'ouvriers d'artillerie, artilleurs.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Constans propose la suppression des légions dans la gendarmerie ; mais cette proposition est rejetée.

M. Constant présente un projet invitant le gouvernement à observer le principe de recrutement régional et à tenir compte des aptitudes physiques et des convenances personnelles des conscrits. Les articles 26, 27 sont adoptés.

M. Réville demande que la révision du code militaire soit faite bientôt.

M. Chéron dit que ce projet sera déposé ces jours-ci.

La Chambre examine ensuite les divers crédits affectés aux établissements militaires et sans débat le budget de la guerre est voté.

Et la séance est levée.

Malentendu

Il y a eu une petite habileté de séance, au lendemain du vote de la réforme Baudon, qui a failli avoir de singulières conséquences. M. Binder, député réactionnaire de Paris, était venu faire de la vertu à bon marché en protestant contre l'escamotage du vote sur cette motion argentifère. M. Binder est assez riche pour que le désintéressement lui coûte peu. A sa fortune acquise s'ajoutent d'ailleurs les jetons de présence d'innombrables Conseils d'administration dont M. Binder fait partie.

M. Zévaès n'ignorait pas ce détail, et c'est pourquoi il répliqua du tac au tac à la crise de vertu de M. Binder, en faisant voter l'urgence pour une proposition interdisant aux députés de faire partie d'aucun conseil d'administration de société financière ou industrielle.

La réplique était bonne et M. Binder lui-même en goûta le sel.

Mais M. Jaurès qui par hasard, n'avait pas assisté au début de la séance, n'était pas au courant du petit dessous de la chose, et quand il connut la motion Zévaès, il en marqua un vif mécontentement au jeune député socialiste.

— Vous voulez donc s'écria-t-il, m'empêcher de faire partie du Conseil de l'Humanité ! Vous savez pour tant combien un journal a besoin d'être surveillé !

M. Jaurès a oublié visiblement que les motions comme celle de M. Zévaès ne tirent nullement à conséquences.

Des Histoires

C'est parce que toutes les vérités ne sont pas bonnes à écrire que les journaux propagent tant de blagues. Les feuilles américaines, depuis quelques années, détiennent le record des inventions merveilleuses. Elles épâtent peu les Européens qui sont si vieux que le scepticisme fait partie de leur constitution, mais je demande si en Amérique elles trouvent quelque créance. On assure que les hommes d'affaires les plus positifs sont tout à fait crédules quand il s'agit des choses qui ne sont pas de leur partie, et peut-être même les journalistes américains finissent par croire aux histoires qu'ils imaginent comme le Marsaillais avait fini par croire à la sardine qui bouchait le port.

On rappelait naguère l'histoire de ce chien fidèle qu'un décroqueur parisien avait enseigné à croquer les gens afin d'avoir toujours des pratiques. Un anglais charmé de l'invention, acheta le chien afin, sans doute, d'être toujours croqué. Qu'arriva-t-il ? Le chien ayant la nostalgie de Paris, qui est un spleen français, traversa la Manche, remonta le cours de la Seine et revint retrouver son maître. Eh bien, la société protectrice des animaux se ferait scalpeler plutôt que de renoncer à cette légende pittoresque.

Petit fait divers américain : un luthier de Philadelphie vient de révolutionner l'art du luthier en construisant des violons avec des pinces de homards immenses. Il paraît qu'aucun Stradivarius ne possède pareille caisse de résonnance.

Mais voici la dernière histoire des Etats-Unis : une riche dame se promenait aux confins d'un désert quand elle fut assaillie et renversée par un lion. Au lieu de perdre la tête, elle se souvint que depuis Orphée les animaux féroces sont sensibles à la musique. Elle chanta d'une voix si douce et si touchante que le lion attentif s'assit, une patte sur la chanteuse. Elle resta ainsi plusieurs heures, toujours harmonieuse et tremblante. Le mari, le roi du bluff, survint fort heureusement armé de sa carabine et froidement tua l'animal. Comme vous le voyez ces choses-là se passent rarement en Europe et même en Afrique.

Plaisirs de Grands-Ducs

C'était l'autre soir, à la Comédie-Française. Salle comble, soir de « première ». Un grand silence. La scène est pathétique. Des yeux se mouillent de larmes. Tout à coup, à l'avant-scène — l'avant-scène de droite — un ronflement éclate, un ronflement sonore, un roulement de tambours, un grondement d'orage qui arrête les comédiens en scène et fait sursauter la salle. Les mains croisées sur le ventre, les jambes allongées, la tête appuyée à la cloison de la loge, le grand-duc Vladimir dort du sommeil du juste.

Il ne faut pas lui en vouloir. C'est la fatigue. Il est debout depuis le matin. Il a couru Paris dans tous les sens. Il a visité les coins pittoresques de la capitale, il a essayé deux automobiles, il est entré dans quelques quinze magasins, il a déjeuné dans un grand cabaret — et on sait comment déjeune un grand-duc — il a essayé une troisième automobile il est allé aux courses, il a fait un tour au Bois, il est allé rendre quelques visites, il s'est promené sur le boulevard, il est monté un moment au cirque, il est rentré s'habiller, il a dîné dans un grand restaurant — et on sait comment dîne un grand-duc — il s'est rendu ensuite au théâtre ; après le théâtre, il a soupé — et on sait comment soupe un grand-duc — puis... Mais glissons.

Et il a recommencé le lendemain. Et c'est comme ça tous les jours. Alors, n'est-ce pas, on peut bien l'excuser !

Il y a trois ou quatre mois, les grands-ducs se montraient plus sages. Ils s'entouraient de précautions — et d'agents en civil. On ne sait jamais avec ces nihilistes !... Ces temps-là sont finis. Les grands-ducs ont repris confiance. Les parisiens aussi. Et les Russes également, les Russes qui habitent Paris et qui n'osaient plus approcher leurs princes. Ainsi, un artiste russe de talent, ami du grand-duc à qui celui-ci avait demandé de l'accompagner dans ses excursions et qui s'en était excusé en prétextant une maladie, se montre aujourd'hui ouvertement à côté du plus illustre parent de Nicolas II.

INFORMATIONS

La Séparation

M. Paul Meunier a déposé, à la séance de ce matin, sa proposition relative à la reprise immédiate par l'État, les départements et les communes des évêchés, séminaires et presbytères.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des affaires départementales et communales qui doit l'examiner à bref délai, probablement demain.

On ne s'attend pas à un débat quelconque à la Chambre pour aujourd'hui sur la question de l'exercice public du culte.

Mais il est à peu près certain qu'il s'en produira un demain par voie de question ou d'interpellation ou autrement.

Le conseil des ministres doit se réunir demain matin pour arrêter ses résolutions définitives. Il sera saisi dans cette réunion des mesures que MM. Clémenceau, Briand et Guyot-Dessaigne ont étudiées dans les conférences qu'ils ont eu hier et avant-hier.

Il se pourrait que le gouvernement fit connaître dès demain à la Chambre les décisions auxquelles il se sera arrêté ce matin.

La Séparation effective

Le pape interdit toute déclaration de réunions publiques. Une dépêche officielle de Rome est arrivée au cardinal Richard et a été transmise par lui à l'épiscopat.

Le gouvernement avait décidé de dresser des contraventions à tout prêtre célébrant la messe à partir du 13 décembre sans déclaration, cin-

quante mille procès-verbaux seront dressés chaque jour. Toute contravention peut entraîner une amende de 1 à 15 fr., un emprisonnement de un à cinq jours.

L'autorité ecclésiastique, pour éviter les amendes, se propose d'inviter les prêtres à ne prendre aucun bail à leur nom.

Vers le culte privé

On est à Rome très pessimiste sur la crise religieuse en France. Le pape et la Commission cardinalice des affaires de France envisagent comme une éventualité très probable qu'il faudra à bref délai ordonner l'abandon des églises et l'organisation du culte privé.

Les affaires du Maroc

On se montre assez inquiet ici de la rentrée en fonctions de Bel Mansour, khalifa d'Erraïssouli dans la banlieue de Tanger. On sait avec quelle brutalité et quel sans-gêne celui-ci représentait dernièrement la dictature de son maître. Ses agissements avaient eu une répercussion fâcheuse sur l'esprit des indigènes.

Aussi son absence de Tanger pendant quinze jours avait-elle amené une détente sensible. Ceux-là mêmes qui croyaient que sa retraite n'était que momentanée s'attendaient à le voir, en raison des circonstances présentes, apporter plus de circonspection dans sa gestion.

Or, depuis deux jours qu'il est réinstallé dans son poste, il semble uniquement soucieux d'affirmer l'autorité d'Erraïssouli et de démentir par une attitude arrogante à l'égard de l'autorité locale les bruits qui pouvaient faire croire à une modification quelconque de sa conduite antérieure. Les indigènes ont beaucoup remarqué et commenté hier le fait qu'un marié, après la visite de l'amiral Touchard à Mohammed el-Torres, Bel Mansour s'est également rendu en grande pompe chez le représentant du sultan.

A la suite d'une nouvelle démarche écrite de la légation de France, Mohammed el-Torres s'est décidé à faire relâcher le musulman algérien qui avait été incarcéré par ordre des agents d'Erraïssouli.

La mise en disponibilité du général d'Aprvil

Le général d'Aprvil, commandant la 15^e brigade d'artillerie, à Nîmes, a été mis en disponibilité par retrait d'emploi, comme on l'a annoncé.

Les raisons de cette mesure — à laquelle il a été fait allusion samedi à la séance de la Chambre — sont les suivantes : « Il y a quelques semaines, le général d'Aprvil demandait au ministre de la guerre l'autorisation de faire faire un harnais de luxe pour son break. Malgré le refus du ministre, le général commanda le harnais et en paya les frais à l'aide de factures factices. Le harnais lui coûtait 255 fr. On obligea l'officier d'administration de 1^{re} classe Mussier à signer la prise en charge de matières correspondantes à cette somme, cuir, graisse, brosses, etc., qui, comme de juste, n'entrèrent jamais en magasin.

Le fait ayant été signalé au ministre par l'officier d'administration Mussier, une enquête fut ouverte par le service du contrôle, qui ne tarda pas à se rendre compte de l'exactitude des faits signalés.

Deux mois après, la sanction ministérielle parvenait à Nîmes : le général d'Aprvil était obligé de rembourser le prix du harnais et recevait, en outre, un blâme du ministre, ainsi qu'il restait que le lieutenant-colonel Weisch, directeur de l'école d'artillerie de Nîmes, qui n'hésitait pas de son côté, à faire construire, dans son jardin, par des ouvriers militaires, des tonnelles élevées avec des matériaux appartenant à l'État.

Quand à l'officier d'administration Mussier, qui a découvert et signalé ces abus, il était convoqué au cabinet du général d'Aprvil, qui le traitait de délateur, puni de 15 jours d'arrêt et envoyé en disgrâce à Rochefort, dé-

placement qui lui coûtait 1.500 francs. En outre il se voyait attribuer des notes extrêmement défavorables, qui aboutissaient à la disparition de la proposition dont il avait été précédemment l'objet pour le grade supérieur.

Tels sont les graves incidents qui ont déterminé le général Picquart à prendre à l'égard du général d'Aprvil une mesure de rigueur.

Mort de Behanzin

On annonce la mort à Alger de Behanzin, l'ancien roi du Dahomey, dont la santé inspirait depuis quelques temps de sérieuses inquiétudes.

Behanzin, devint en décembre 1889 roi du Dahomey sous le nom de Hossu-Boouli, le roi requin, après la mort du farouche Glé-Glé survenue au cours d'une expédition contre les possessions françaises.

Il continua les traditions de tyrannie sauvage et de massacres périodiques qui faisaient du royaume du Dahomey un voisin dangereux pour la tranquillité des ports de Ouidah et de Kotonou que nous avons acquis en 1876 et en 1878.

Les mœurs sanguinaires de ces souverains despotiques mettaient obstacle à l'œuvre de pacification que nous avions entreprise sur la côte des Esclaves ; de plus, l'exagération de leur tyrannie leur donnait de leur pouvoir une idée telle que lorsque, par le traité du 3 octobre 1890, on mit fin à la campagne engagée par Glé-Glé en accordant une pension annuelle de 20.000 francs en échange de la reconnaissance de notre protectorat, Behanzin crut réellement que la France lui payait tribut.

En réalité, on n'avait consenti à cet accord que pour exécuter les prescriptions du traité de Berlin qui exigeait que les puissances à qui un hinterland était reconnu fissent preuve de leurs droits de souveraineté.

Behanzin, en 1892, dirigea une expédition contre les possessions françaises du Dahomey et le colonel Dods fut chargé de commander la colonne qui lui fut opposée.

Après une marche des plus pénibles, Cana, la ville sainte, fut prise le 6 novembre 1892 et Abomey le 17.

Behanzin capitula et fut interné au fort Tartanson, dans l'île de la Martinique.

Il y a un an, bénéficiant d'une mesure gracieuse, Behanzin fut transféré de la Martinique à Blida, en Algérie.

Petites Nouvelles

La ville de Remiremont est littéralement ensevelie sous la neige qui continue à tomber en rafales.

— Le commandant Péary a déclaré hier à New-York, au cours d'une conférence, qu'il était persuadé de l'existence d'une terre située à environ 100 milles (160 kilomètres) au nord-ouest de la terre Grant.

— On annonce la mort de M. Ferdinand Brunetière, membre de l'Académie française, décédé dimanche matin à 9 heures ; M. Brunetière était né à Toulon en 1849.

— La Cour de Rouen a statué sur le procès Syveton-Rochefort. M. Rochefort est condamné à 20.000 francs de dommages intérêts et à dix insertions au choix de M^{me} Syveton.

— On annonce que 4 souverains viendront à Paris la semaine prochaine : le roi de Norvège, le roi de Danemark, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne.

— M. Chéron, sous-secrétaire d'État à la guerre, a présidé une fête républicaine qui a eu lieu dimanche à Caen.

— Un quartier de nationalistes conduits par Rochefort, l'amiral Bienaimé, Hoblart, etc. ont manifesté devant le monument Syveton au cimetière Montparnasse.

(1). *Plaidoyers* L^e série par Waldeck-Rousseau, 1 vol. in-18. Fasquelle, Paris 1906.

CHRONIQUE LOCALE

La joie éphémère

Notre excellent confrère Cathary rassure de la façon suivante ceux que le départ de M. Gélinet a mis en joie :

MM. les réactionnaires ont, paraît-il, manifesté une joie hilarante à la nouvelle que l'honorable préfet du Lot, M. Gélinet, qui a fait un très court séjour à Cahors, venait d'être nommé à Angoulême.

Ces jours derniers, il nous faisaient dire par leurs divers organes que l'arrivée de M. Gélinet n'avait point troublé leur quiétude, qu'ils se gaussaient des préfets « à poigne » et que rien au monde ne leur serait plus agréable que de lutter contre celui-là.

A quel moment ces messieurs étaient-ils donc sincères ?

Est-ce au moment où ils retroussaient leurs manches et disaient se préparer à la lutte, heureux, affirmant-ils, de trouver quelqu'un « à qui parler ? »

N'est-ce pas plutôt aujourd'hui qu'ils se sentent le cœur à l'aise et, bénissant le départ d'un homme qu'ils redoutaient, se livrent sincèrement à d'extravagantes galipettes ?

Aussi bien n'est-il pas besoin d'être grand clerc pour comprendre.

L'arrivée de M. Gélinet leur avait donné le « trac » et leurs poses de matamore ne servaient qu'à masquer leur alarme.

Le départ de M. Gélinet les ravit d'aise et ils n'ont point la force de le dissimuler.

Mais cette gaieté durera ce que durent les roses.

M. Gélinet était un radical et un homme.

M. Chapon est un homme et un radical.

De plus, il n'a pas moins de « poigne » que M. Gélinet et en vérité je ne crois guère ce que MM. les réactionnaires gagneront au change.

Je ne voudrais pas refroidir trop brutalement leur naïf enthousiasme, mais la vérité m'oblige à déclarer à ces excellents amis que le choix de M. Chapon intentionnellement fait par MM. Clémenceau et Albert Sarraut en vue de donner à la démocratie quercynoise l'appui qu'elle mérite et qui lui manquait depuis trop longtemps, n'a rien qui puisse les mettre en joie.

Pour plus amples renseignements, ils n'ont qu'à s'adresser à leurs bons copains de Boulogne, pour qui M. Chapon, si j'en crois l'histoire, fut modérément tendre et qui se réjouiront de son départ plus encore qu'eux-mêmes ne se réjouissent ici du départ de M. Gélinet.

Nos adversaires ont et auront si rarement l'occasion de se livrer à leurs innocentes manifestations de gaieté folle qu'il faut savoir la leur pardonner.

Cette charité nous sera, en vérité, très facile à l'heure présente où le président du conseil et le vaillant sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, préoccupés de rendre au parti radical, dans le Lot, la place prépondérante qu'il occupera demain, mettent à la tête de l'administration supérieure un préfet jeune, actif, énergique et profondément dévoué à la République.

CATHARY

A notre tour, pour rassurer ceux qui ne se tenaient pas d'aise à la nouvelle du départ de M. Gélinet, nous croyons devoir dire que les renseignements ci-dessus donnés par notre confrère Louis Cathary, viennent de première source, du ministère.

C'est dire que la joie sera courte pour ceux-là qui se frottaient les mains samedi dernier.

Toutes les audaces

Mardi dernier 250 de nos compatriotes réunis à l'Hôtel Moderne célébraient l'élection de notre ami L.-J. Malvy. Remarquable parmi les convives... l'ex-perceur, directeur du Réformateur. Lui aussi sans doute était l'élection de L.-J. Malvy. Cet homme est admirable. Il est déconcertant.

Enregistrement

Notre compatriote M. S. Bach, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, est nommé sur sa demande, surnuméraire à Toulouse. Nos félicitations.

Concert gratuits

Dimanche l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon ont donné, ainsi que nous l'avions annoncé, un brillant concert, à 4 heures de l'après-midi dans la salle du théâtre.

Une foule énorme assistait à ce concert qui, disons-le de suite, a obtenu plus vif succès.

Musiciens et chanteurs ont été chaleureusement applaudis, et c'était justice, car leur dévouement et leur bonne volonté pour être agréables à la population sont dignes de tous éloges.

Notons les beaux succès remportés par MM. Arnaudet, Hérel, Bonnes et Frécheville.

Mais nous devons mentionner spécialement la belle chanson locale qui pour la première fois a été chantée sur notre scène : *Yo qu'un Caou*, dont les paroles de M. Lescale, la musique de M. Maurice Breil, deux compatriotes, ont produit la meilleure impression.

Auteurs et interprète méritent de vives félicitations, félicitations que nous sommes heureux également d'adresser au sympathique directeur de l'Orphéon M. Barreau, dont le dévouement est si apprécié.

Banquet de l'Orphéon

Après le concert, nos excellents orphéonistes se sont rendus à l'hôtel du Midi où avait lieu le banquet annuel.

A la table d'honneur avaient pris place MM. de Monzie, président de l'Orphéon, le docteur Darquier, maire de Cahors, Dulac, Fernandez, Orliac, conseillers municipaux, docteur Mendailles, de Monzie père, membres du conseil d'administration de l'Orphéon.

Le menu, fort bien composé, fut du goût de tous les convives.

Au dessert, M. le docteur Darquier et M. de Monzie dans des allocutions très applaudies ont adressé de vives félicitations aux vaillants chanteurs de notre ville et ont bu à la prospérité de l'Orphéon.

D'enthousiastes acclamations ont accueilli les éloquents paroles des orateurs, puis la soirée s'est terminée au milieu de la gaieté générale, par des chansonnettes et monologues interrompus avec talent par des membres de l'Orphéon.

Elections consulaires

Les électeurs de l'arrondissement de Cahors ont procédé dimanche 9 décembre, à l'élection de deux juges titulaires et d'un juge suppléant au tribunal de commerce de Cahors.

Voici le résultat de cette élection :

Canton de Cahors (Nord). — Inscrits, 177; votants, 60.
Ont obtenu : MM. Pagès, 49 voix ; Dulac, 58 ; Lasserre, 60.

Canton de Cahors (Sud). — Inscrits, 131 ; votants, 65.

Ont obtenu : MM. Pagès, 64 voix ; Dulac, 63 ; Lasserre, 60.

Cazals, pas de bureau.

Limogne : inscrits : 157. Pagès 32 ; Dulac 32 ; Lasserre 32.

Castelnau : inscrits : 86. Pagès 44 ; Dulac 44 ; Lasserre 44.

Catus : inscrits : 122. Pagès 15 ; Dulac 15 ; Lasserre 15.

Luzèch : inscrits : 155. Pagès 27 ; Dulac 27 ; Lasserre 27.

Puy-l'Evêque : inscrits : 189. Pagès 177 ; Dulac 177 ; Lasserre 177.

Labenque : inscrits : 100. Pagès 51 ; Dulac 51 ; Lasserre 51.

Montcuq : inscrits : 127. Pagès 32 ; Dulac 31 ; Lasserre 32.

Lauzès : inscrits : 90. Pas de bureau constitué.

St-Géry : inscrits : 63.

Orchestre symphonique

Au dernier moment, nous apprenons que le Concert est renvoyé à une date ultérieure que nous indiquerons dès que nous serons fixés.

Perception

Un concours pour l'emplacement de percepteur surnuméraire sera ouvert dans le cours du mois de février 1907 à Paris et au chef-lieu de certains départements qui seront désignés ultérieurement.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part devront adresser leur demande au ministère des Finances (direction du personnel) avant le 31 décembre 1906.

Avenir Cadurcien

Dans leur assemblée générale du 7 courant, les membres exécutants de l'Avenir Cadurcien ont composé leur Conseil d'administration pour l'année 1906 ainsi que suit :

Président d'honneur : M. A. Bach.
Président : M. J. Daynard.
Vice-Président : M. Fauconnier.
Trésorier : M. Emile Gagnayre.
Secrétaire : M. Georges Alazard.
Directeur : M. Rivière.
Sous-directeur : M. A. Pouzergues.
Chef-musicien honoraire : M. Ferrière.

Chef-musicien : M. Mullot.
Archiviste : M. Faivre.
Archiviste-adjoint : M. Arbouys.

Membres de la Commission : MM.

Cayrac, Fernandez, Tassart, Girma, Lacoste, Cagnac, Combelles, Lasserre, P. Alazard, Astruc, Fabre, Heilles, V. Pouzergues.

Tribunal Correctionnel

Audience du 10 décembre 1906

A l'audience correctionnelle de ce jour, se presse une foule énorme attirée par les débats qui vont avoir lieu au sujet de deux procès de presse.

L'audience est ouverte à 1 h. 1/2 dans la petite salle du tribunal, trop petite pour contenir le public, qui occupe toutes les chaises, tous les bancs, au point qu'avocats et avoués ne trouvent pas de place.

Le tribunal expédie rapidement quelques vagabonds, chasseurs et pêcheurs.

Le nommé Cleich, 53 ans, inculpé de mendicité avec menaces, condamné déjà 48 fois, se voit octroyer un mois de prison.

Le nommé B... Jean, 30 ans, inculpé de vol d'un morceau de savon au préjudice de la Compagnie d'Orléans, est condamné à 50 francs d'amende (avec sursis).

Mais l'audience devient de plus en plus houleuse, la foule grossit de minute en minute ; le président lève la séance qui est reprise un quart d'heure après, dans la salle des Assises.

Là la foule peut pénétrer et est à l'aise.

Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre le nommé Redon Jean, 32 ans, inculpé d'ivresse et d'outrages envers les gendarmes.

Le nommé M... 61 ans, a oublié de déclarer dans les délais légaux, la naissance d'un fils né le 10 novembre ; 50 francs d'amende avec sursis.

PROCÈS DE PRESSE

Affaire Clary-Marmiesse

Le premier procès de presse appelé est celui qui est intenté par M. le docteur Clary, ancien inspecteur des enfants assistés du Lot, maire de Lacabanes, contre le gérant du journal *l'Union Républicaine* au sujet d'un entrefilet paru le 6 octobre, dans lequel M. le docteur Clary s'est cru injurié.

M. de Valon lit la citation et soutient la plainte : il demande au nom de son client 6000 francs de dommages-intérêts.

M. le Procureur de la République requiert à son tour l'application de la loi.

Puis M. de Monzie, avec le talent qu'on lui connaît, prend la défense de M. Marmiesse.

Nous ne pouvons pas, la loi nous l'interdisant, faire le compte rendu de ces débats, mais qu'il nous suffise de dire que la foule énorme qui se pressait dans la salle d'audience a apprécié une fois de plus le talent de l'orateur qui réclame l'acquiescement pur et simple du gérant de *l'Union*.

Le tribunal renvoie le jugement à huitaine.

Affaire Giles - « Réformateur »

La deuxième affaire appelée est celle qui est intentée par notre ami Giles, ouvrier forgeron à Castelnau, contre le « Réformateur » qui, il y a quelques semaines publia un article contre l'honorable travailleur Giles que celui-ci a estimé injurieux.

M. Giles adressa aussitôt, en vertu du droit de réponse une lettre au gérant du « Réformateur » : cette lettre ne parut pas.

Deux procès sont donc intentés au journal de la rue des Ecoles : 1° pour injures ; 2° pour refus d'insertion d'une réponse à l'article visant M. Giles.

M. de Monzie avec humour et un esprit remarquables, avec netteté, soutient la plainte.

Il réclame au nom de son client 2000 francs de dommages-intérêts, la publication du jugement dans 4 journaux locaux et régionaux pour les injures et 300 francs de dommages-intérêts et la publication du jugement dans 4 journaux locaux ou régionaux pour le refus d'insertion.

M. le Procureur de la République requiert l'application de la loi.

M. de Valon présente la défense du gérant du journal dont il réclame l'acquiescement.

Le tribunal renvoie le jugement à huitaine.

Et l'audience est levée.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 10 décembre, 1 h. 27 s.

Application de la loi de Séparation

MM. Briand et Guyot-Dessaigne ont conféré dans la matinée relativement aux instructions à donner aux parquets pour l'application de la loi de séparation.

Les instructions du Pape

Une dépêche de Rome recommande à l'épiscopat français d'opposer une résistance passive. Les évêques devront surtout éviter tous actes qui ressembleraient à des concessions.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 11 décembre, 1 h. 50 s.

L'exécution de la loi de Séparation

Le Conseil des ministres, réuni ce matin a approuvé les propositions de M. Briand devant assurer l'exécution de la loi sur la séparation, notamment au sujet de la suppression des allocations de la liquidation des biens et de l'évacuation des presbytères, évêchés.

Les séminaristes qui tombent sous le coup de la loi militaire seront appelés le 7 janvier.

A la Chambre

A la séance de ce matin, la Chambre a terminé le budget de la guerre elle a commencé la discussion du budget des travaux publics.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Arcambal

Comité républicain radical. — Lundi soir, à 7 heures, les républicains de la commune d'Arcambal, se sont réunis à la mairie dans le but de procéder à la formation du comité radical.

Ont été élus :

Président d'honneur : M. Girma Eugène, maire.

Président du Comité : M. Girma Henri.

Vice-Présidents : MM. Bras Prosper, Louimet Calixte.

Trésorier : M. Cubaynes Antoine.

Secrétaire : M. Marrières Jean-Firmin.

Secrétaire-adjoint : M. Malirac Camille.

Assesseurs : MM. Contival Gabriel, Marqués Edmond ; Courdresses Jean, à Béars ; Louimet, aux Mazuts.

Le Comité en séance, adresse au nouveau préfet du Lot les meilleurs souhaits de bienvenue, et compte sur sa fermeté pour l'aider à faire triompher dans l'arrondissement et dans sa commune les principes républicains qui nous animent tous.

Catus

Cours d'adultes. — Vendredi le tambour de ville annonçait à la population de notre ville que les cours d'adultes s'inauguraient dès le soir même, organisés par le corps enseignant.

A 7 heures précises, en effet, devant une salle comble, M. Vaysse, le sympathique directeur ouvrait le feu en traitant le beau sujet de la *Liberté*. Le conférencier a fait d'abord l'histoire de ce régime en remontant jusqu'aux temps les plus reculés. Il a fait sentir la laborieuse évolution qu'a eu cette manière d'être et nous a bien dépeints véritablement l'évolution avec la grande Révolution. M. Vaysse a démontré ensuite l'antipathie qu'ont avec elle les gouvernements monarchiques et, par contre, l'affinité que la liberté a avec le régime républicain.

Enfin, parlant tout spécialement du régime de liberté français, il l'a heureusement comparé à un arbre séculaire, nouveau vivant dans un enclos enserré mais n'émettant pas moins de nombreux rejetons tout autour et abritant dans son feuillage touffu pas mal de nids.

Cette péroraison a été applaudie vigoureusement.

Des chants, avec accompagnement de violons, ont en outre agrémenté cette brillante soirée.

Nous croyons savoir que des conférenciers-amateurs viendront collaborer prochainement avec MM. les instituteurs afin d'augmenter, s'il est possible, l'attrait de ces soirées.

La prochaine conférence sera faite par M. Lafon adjoint.

Saint-Caprais

Nous avons, dans le « Journal du Lot » de vendredi, annoncé qu'un assassinat, qui avait eu le vol pour mobile, avait été découvert dans une commune limitrophe de la nôtre.

Voici de nouveaux détails sur ce crime qui a causé une grande et vive émotion dans la contrée.

La victime, Marie Valès, veuve Campagnac, trouvée assassinée dimanche à 3 h. dans sa propriété de Francore, où elle habitait seule, a succombé d'après ce qu'a démontré l'enquête faite par le Parquet de Sarlat, à une congestion et non par strangulation.

L'enquête a relevé en même temps que plusieurs côtes avaient été fracturées avant que l'assassin ait introduit dans la cave où probablement elle a été descendue encore vivante, ligotée et déposée nue sur la terre humide. Elle a établi aussi que la mort remontait à jeudi, entre 6 et 7 heures du soir.

D'une vie régulière, automatique même, la malheureuse victime jouissait d'une certaine fortune, malgré les précautions que prenait la pauvre femme pour faire croire qu'elle était sans argent.

Elle errait toute la journée, portant son trécor dans un petit cabas en osier et ne rentrait qu'à la nuit tombante dans la maison qu'elle occupait à 2 kilomètres de Villefranche.

Nous osons espérer que la justice aura la main assez heureuse pour mettre la main sur le coupable.

Lacapelle-Cabanac

Ces jours derniers un vol de 25 kilos environ de chaux a eu lieu au préjudice de notre estimable maire M. Lousset.

Un autre vol de chaux a eu lieu aussi au préjudice de M. Mazon, cultivateur à la Bouygue, commune de Mauroux ; ce dernier vol est de 50 kilos.

On a payé le crieur public pour rappeler l'auteur de ce vol de remettre les sacs, mais il a fait la sourde oreille. Un vol de sable et du bois de chauffage a eu lieu aussi au cheflieu de la commune.

Les voisins font tous leurs efforts pour faire arrêter l'auteur si agile de ce vol.

Mauroux

Foire. — La foire a été assez belle. Bœufs d'attelage prix assez élevés.

Moutons gras de 20 à 25 fr. l'un autres, de 10 à 12 fr. l'un.

Lièvres de 4 à 6 fr. l'un.

Perdreux de 1 fr. 50 à 2 fr. l'un.

Grives de 35 à 40 centimes l'une

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 20

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

— Ces vilains flambeaux sont trop lourds pour tes jolies menottes, dit-il en prenant les chandeliers en marbre ornés de cuivre.

Il les soupesa, regarda l'almanach, le prit et dit :

— Ceci me semble bien laid aussi. Pourquoi gardes-tu cet almanach de facteur dans une si jolie chambre ?

— Oh ! laissez-le-moi, mon parrain.

— Non, tu en auras un autre demain.

Il descendit en emportant cette pièce de conviction, s'enferma dans son cabinet, chercha saint Savinien, et trouva, comme l'avait dit la somnambule, un petit point rouge devant le 19 octobre ; il en vit également un en face du jour de saint Denis, son patron à lui, et devant saint Jean, le patron du curé. Ce point gros comme la tête d'une épingle, la femme endormie l'avait aperçu malgré la distance et les obstacles. Le vieillard médita jusqu'au soir sur ces événements,

plus immenses encore pour lui que pour tout autre. Il fallait se rendre à l'évidence. Une forte muraille s'élevait pour ainsi dire en lui-même, car il vivait appuyé sur deux bases : son indifférence en matière de religion et sa dévotion au magnétisme. En prouvant que les sens, construction purement physique, organes dont tous les effets s'expliquaient, étaient terminés par quelques-uns des attributs de l'infini, le magnétisme renversait, ou du moins lui paraissait renverser la puissante argumentation de Spinoza ; l'infini et le fini, deux éléments incompatibles selon ce grand homme, se trouvaient l'un dans l'autre. Quelque puissance qu'il accordât à la divisibilité, à la mobilité de la matière, il ne pouvait pas lui reconnaître des qualités quasi divines. Enfin il était devenu trop vieux pour rattacher ces phénomènes à un système, pour les comparer à ceux du sommeil, de la vision, de la lumière. Toute sa science, basée sur les assertions de l'école de Locke et Condillac, était en ruine. En voyant ses creuses idoles en pièces, nécessairement son incrédulité chancelait. Ainsi tout l'avantage, dans le combat de cette enfance catholique contre cette vieillesse voltairienne, allait être à Ursule. Dans ce fort démantelé, sur ces ruines ruisselait une lumière. Du sein de ces décombres éclatait la voie de la prière ! Néanmoins l'obstiné vieillard

chercha querelle à ses doutes. Encore qu'il fût atteint au cœur, il ne se décidait pas, il luttait toujours contre Dieu. Cependant son esprit parut vacillant, il ne fut plus le même. Devenu songeur outre mesure, il lisait les *Pensées de Pascal*, il lisait la sublime *Histoire des variations* de Bossuet, il lisait Bonald, il lut saint Augustin ; il voulut aussi parcourir les œuvres de Swedenborg et de feu Saint Martin, desquelles lui avait parlé l'homme mystérieux. L'édifice bâti chez cet homme par le matérialisme craquait de toutes parts, il ne fallait plus qu'une secousse ; et quand son cœur fut mûr pour Dieu, il tomba dans la vigne céleste comme tombent les fruits. Plusieurs fois déjà, le soir, en jouant avec le curé, sa filleule à côté d'eux, il avait fait des questions qui, relativement à ses opinions, paraissaient singulières à l'abbé Chaperon, ignorant encore du travail intérieur par lequel Dieu redressait cette belle conscience.

— Croyez-vous aux apparitions ? demanda l'incrédule à son pasteur en interrompant la partie.

— Cardan, un grand philosophe du XVI^e siècle, a dit en avoir eu, répondit le curé.

— Je connais toutes celles qui ont occupé les savants, je viens de lire Plotin. Je vous interroge en ce moment comme catholique, et vous demandez si vous pensez que l'homme mort puisse

revenir voir les vivants.

— Mais Jésus est apparu aux apôtres après sa mort, reprit le curé. L'Église doit avoir foi dans les apparitions de notre Sauveur. Quant aux miracles, nous n'en manquons pas, dit l'abbé Chaperon en souriant. Voulez-vous connaître le plus récent ? Il a eu lieu pendant le XVIII^e siècle.

— Bah !

— Oui ; le bienheureux Marie-Alphonse de Liguori a su bien loin de Rome la mort du pape, au moment où le saint-père expirait, et il y a de nombreux témoins de ce miracle. Le saint évêque, entré en extase, entendit les dernières paroles du souverain pontife et les répéta devant plusieurs personnes. Le courrier chargé d'annoncer l'événement ne vint que trente heures après.

— Surtout ! répondit le vieux Minoret en plaisantant ; je ne vous demande pas de preuves, je vous demande si vous y croyez.

— Je crois que l'apparition dépend beaucoup de celui qui la voit, dit le curé continuant à plaisanter l'incrédule.

— Mon ami, je ne vous tends pas de piège ; que croyez-vous sur cela ?

— Je crois la puissance de Dieu infinie, dit l'abbé.

— Quand je serai mort, si je me réconcilie avec Dieu, je le prierai de me laisser vous apparaître, dit le docteur en riant.

— C'est précisément la convention faite entre Cardan et son ami, répondit le curé.

— Ursule, dit Minoret, si jamais un danger te menaçait, appelle-moi, je viendrai.

— Vous venez de dire en un seul mot la touchante élégie intitulée *Nèdre*, d'André Chénier, répondit le curé. Mais les poètes ne sont grands que parce qu'ils savent revêtir les faits ou les sentiments d'images éternellement vivantes.

— Pourquoi parlez-vous de votre mort, mon cher parrain ? dit d'un ton douloureux la jeune fille ; nous ne mourons pas, nous autres chrétiens ; notre tombe est le berceau de notre âme.

— Enfin, dit le docteur en souriant. Il faut bien s'en aller de ce monde, et, quand je n'y serai plus, tu seras bien étonnée de ta fortune.

— Quand vous ne serez plus, mon bon ami, ma seule consolation sera de vous consacrer ma vie.

— A moi, mort ?

— Oui. Toutes les bonnes œuvres que je pourrai faire seront faites en votre nom pour racheter vos fautes. Je prierai Dieu tous les jours, afin d'obtenir de sa clémence infinie qu'il ne punisse pas éternellement les erreurs d'un jour, et qu'il mette près de lui, parmi les âmes des bienheureux, une âme aussi belle,

aussi pure que la vôtre.

Cette réponse, dite avec une candeur angélique, prononcée d'un accent plein de certitude, confondit l'erreur et convertit Denis Minoret à la façon de saint Paul. Un rayon de lumière intérieure l'éclaira, en même temps que cette tendresse, étendue sur sa vie à venir, lui fit venir des larmes aux yeux. Ce subit effet de la grâce eut quelque chose d'électrique. Le curé joignit les mains et se leva troublé. La petite, surprise de son triomphe, pleura. Le vieillard se dressa comme si quelqu'un l'eût appelé, regarda dans l'espace comme s'il y voyait une aurore ; puis il fléchit le genou sur son fauteuil, joignit les mains et baisa les yeux vers la terre en homme profondément humilié.

— Mon Dieu ! dit-il d'une voix émue en relevant son front, si quelqu'un peut obtenir ma grâce et m'amener vers toi, n'est-ce pas cette créature sans tache ? Pardonne à cette vieillesse repentie que cette glorieuse enfant te présente.

Il éleva mentalement son âme à Dieu, le priant d'achever de l'éclairer par sa science après l'avoir fondroyé de sa grâce ; il se tourna vers le curé, et, lui tendant la main :

— Mon cher pasteur, je redeviens petit ; je vous appartient et vous livre mon âme.

(A suivre)

Lapins domestiques de 25 à 30 centimes la livre.
Poules de 3 fr. 50 à 4 fr. la paire.
Poulets de 50 à 60 centimes la livre.
Oufs 1 fr. 20 la douzaine.

SELECTA

Le plus beau cadeau que vous puissiez faire, si vous voulez être agréable à quelqu'un à l'occasion de Noël et du jour de l'an, est un abonnement à

Selecta

Le plus beau et le plus grand journal illustré et Magazine du Monde.
Son numéro de Noël est un merveilleux, n'achetez rien sans l'avoir vu.

En raison de l'énorme vente de ce numéro et malgré le tirage colossal, reprenez-le d'avance Avant le 15)

Prix : 2 fr. 50 (En mandat poste), étranger le port en plus 31 Avenue de l'Opéra PARIS

Abonnement : Paris : 36 fr. Départements : 38 fr. Etranger : 48 fr. par an. Tous les journaux en un seul. La Revue idéale de la femme, de la jeune fille et de la famille. 31, Avenue de l'Opéra PARIS.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 8 décembre. Antoinette Prunet, épouse Grégoire, soixante-dix ans, ménagère à Fons, huit jours de prison pour coups et blessures.

A. B..., trente-trois ans, marchand forain à Figeac, quinze jours de prison par défaut pour coups et blessures.

Jules Bénech, scieur de long à Larnagol, vingt ans, 6 fr. d'amende, loi Bérenger, pour coups et blessures.

Paul Selves, cinquante-sept ans, cultivateur à Saint-Simon, 100 fr. d'amende, loi Bérenger, pour coups et blessures.

Jean-Baptiste Guittard, vingt-deux ans, de Montceau (Corrèze); Pierre Laparra, vingt-huit ans, d'Arpajon (Cantal); Jean Leymarie, vingt-six ans, de Saint-Bonnet (Corrèze), poursuivis pour vols, sont condamnés :

Guittard, trois ans de prison ; Laparra, quinze mois, et Leymarie deux mois, ce dernier seulement avec le bénéfice de la loi Bérenger.

A la cour d'appel. — Le nommé Jean Besse, âgé de trente-neuf ans, de Sionnac (Corrèze), condamné à l'audience correctionnelle du 1^{er} décembre, à deux ans de prison, pour vol d'une paire de vaches, vient de relever appel de cette décision et a été transféré à la maison d'arrêt d'Agen.

Lissac

Enfant noyé. — Le jeune Henri Hermet, en s'amusant sur le bord du ruisseau de Dauzon, s'est noyé accidentellement et n'a pu être sauvé, malgré les prompts secours de la jeune Gard, pupille de l'Assistance publique louée à la ferme Fréjaville.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Etat-civil du mois de novembre. — Naissances : Alphonse Tocaven, à Maligne; François-Sylvain-Robert Lejon, allées de la République; Jean-Pierre-Georges Laval, à Mandou; Catherine Darche, à Campagnac.

Mariage : Jean-Paul Rodès, des Fourches-de-Cougnac, et Marie Montel, sans profession à Gourdon.

Décès : Jeanne Lhorte, sans profession, 79 ans, veuve Guillaume Delpech, à Costeraste; Léon Coldefy, sans profession, 66 ans, hospice; Jean Izac, sans profession, rue de la République; Guillaume Taste, cultivateur, 87 ans, à Grimaudet; Jeanne Broillonat, sans profession, 86 ans, à Lablo; Jean Cabanel, ex-cantonnier, 73 ans, à la Madeleine; Rose Daurieu, sans profession 82 ans, veuve Jean-Emile Vargues, avenue Calvaiganc.

Gramat

Foire du 6 décembre. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, la foire du 6 décembre a eu une assez grande importance à Gramat. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 700 à 1.000 fr. la paire; bœufs de boucherie, de 39 à 41 fr. les 50 kilos; vaches de trait, de 550 à 700 fr. la paire; vaches de boucherie, de 32 à 35 fr. les 50 kilos; veaux d'attelage, de 450 à 550 fr. la paire; les veaux de lait, 80 centimes le kilo; moutons de 30 à 40 fr. la pièce; agneaux de 15 à 25 la pièce.

Procs gras, de 53 à 60 fr. les 50 kilos; nourrans, de 28 à 35 fr. la pièce; porcelets de 15 à 25 fr. la pièce.

Halle aux grains. — Blé, de 17 fr. 75 à 18 fr. 25 l'hectolitre; avoine de 9 à 10 fr. l'hectolitre; châtaignes 5 fr. le sac; pommes de terre 4 fr. 50 le quintal.

Poulets, 60 cent. le demi-kilo; poules 50 cent. le demi-kilo; oies grasses de 1 fr. à 1 fr. 20 le demi-kilo; foies gras jusqu'à 3 fr. 20 le demi-kilo; œufs, 1 fr. 50 la douzaine.

Bonne foire, malgré les très mauvais temps; foirails très animés surtout celui des porcs où de très importantes transactions se sont opérées.

Le Roc

Elections complémentaires. — Par arrêté du préfet du Lot, en date du 5 décembre 1906, les électeurs de la section de Nadailac, commune du Roc, sont convoqués pour le dimanche 23 décembre courant à l'effet d'être un conseiller municipal pour compléter le Conseil.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

M. Rouffé, ancien maire de Fumel, mis en cause dans un entrefilet paru dans le *Journal du Lot*, nous adresse la lettre suivante :

Dans vos deux derniers numéros vous avez publié une correspondance de Fumel où, à propos d'un croquis de l'école communale de garçons on établit un certain parallèle entre le maire passé et le maire présent. Permettez-moi, M. le Directeur, de rétablir certaines erreurs commises par votre correspondant qui doit être un tout jeune et qui grâce à cette enviable qualité n'a pas encore assez réfléchi. C'est un peu vite fait pour lui de changer un républicain de la première heure en réactionnaire et un réactionnaire en républicain; c'est cette appréciation que je tiens à réfuter.

Sur quoi s'appuie votre correspondant pour disqualifier ainsi deux hommes ? Sur une toute petite croix de pierre dont était surmontée, une école autrefois congréganiste, devenue ensuite communale, et qui vient d'être enlevée ces jours passés après plusieurs injonctions de la préfecture.

Cette école, construite par des congréganistes il y a environ trente ans, fut commanditée et soutenue par les réactionnaires de l'époque, parmi ses soutiens se trouvait, nous ont dévoilé nos luttes électorales, le maire actuel. Cette école périclita vite, on n'est pas clercal à Fumel, au bout de dix ans on vendit cette école à la commune de Fumel. Le maire d'alors républicain de la veille M. Philipon ne se préoccupa pas de cette petite croix; son successeur M. Lagarde ne s'en préoccupa pas davantage et le successeur de M. Lagarde, devenu maire par la volonté de ce dernier, maire pendant dix ans ne s'en occupa pas davantage; personne d'ailleurs n'y songea. Mais la séparation de l'Eglise et de l'Etat et surtout la résistance du clergé ont fait ces temps derniers qu'il est devenu nécessaire de supprimer tout lien entre l'Etat laïque républicain et le clergé; et alors, des ordres sont venus de la Préfecture pour l'enlèvement de la croix qui surmontait l'école après les ordres sont venus des injonctions, et pour ne pas être suspendu, il a bien fallu après plusieurs mois d'attente, que le maire donnât des ordres en conformité des ordres préfectoraux; mieux informé votre correspondant n'aurait pas dit que le maire en ayant pris l'initiative était un républicain et que l'ancien maire ne l'était pas parce qu'il avait épargné cette croix.

Si j'ai rétabli les faits c'est parce que mon titre poliique de républicain étant ma propriété, je tiens à rappeler que l'ancien maire est un républicain de la première heure; de ces républicains qui ont fondé la République opportuniste avec notre illustre Gambetta, progressiste avec Jules Ferry et Waldeck-Rousseau, il a toujours suivi ces intelligents politiques supérieures qui ont été nos exemples et notre Foi, et toujours il s'est attaché à l'évolution des idées dans le sens le meilleur; se rattachant aux idées politiques des radicaux et enfin aujourd'hui, au seul parti républicain possible le parti radical socialiste. Nul plus que lui, il a souvent déclaré, ne désire l'amélioration sociale sous toutes ses formes pourvu qu'on ne tombe pas dans l'utopie; par tous les moyens pourvu que ce ne soit pas des moyens révolutionnaires, tels que ceux qui sont proposés par certains groupes. Il est et restera le républicain voulant garder les libertés conquises tout en ne perdant pas de vue que ne pas avancer c'est reculer; et que par suite tout républicain digne de ce nom, doit toujours donner cordialement son concours au progrès qu'il doit étreindre et surtout rechercher par tous les moyens l'amélioration du sort des malheureux.

L'ancien maire républicain toujours.

Elections consulaires

Dimanche dernier ont eu lieu les élections des juges consulaires.

Dans le canton de Fumel quatorze personnes ont participé au vote, dont treize pour la commune de Fumel, et une pour la commune de Monsempron. Ces quatorze suffrages ont été attribués à MM. Lafargue président; Marot juge; Calmel et Auradon, juges suppléants.

Nomades

Une caravane de romanichels qui avait établi son campement à Condat, a été expulsée de la commune par les soins de la gendarmerie.

Agression nocturne

Samédi soir, vers 10 heures, M. Grenier, fils de l'éclusier de Garrigues, se rendait à Condat. Arrivé près de la fon-

taine, il rencontra trois individus. L'un d'eux, se détachant du groupe, accosta le jeune homme. Ce dernier, sentant un coup sur l'épaule gauche, se retourna vivement; vit briller la lame d'un couteau, leva le bras pour parer le coup. Le couteau glissa sur le gilet de laine, qu'il déchira. M. Grenier prit la fuite, rentra précipitamment chez M. Carrière tailleur, où revenu de son émotion, il raconta sa funeste rencontre. M. Grenier n'a pu donner le signalement de son agresseur. La justice informe.

Punch

Nos braves pompiers, rompant cette année avec la tradition, ont supprimé, à l'occasion de la Sainte-Barbe, et revue et banquet.

Un punch fraternel les réunissait dimanche soir, de les salons de l'hôtel Delbalat.

Cette réunion, toute privée, a été empreinte dans la plus grande cordialité.

Boulangerie

Lundi matin, M. le Commissaire de police a procédé à la vérification du poids des pains. Il n'a pu que constater la stricte application de l'arrêté municipal.

Tapage

Dans la nuit de samedi à dimanche, la famille Bordès, marchands ambulants, se disputa à tel point qu'elle éveilla tout le quartier du foirail.

La gendarmerie dut intervenir et dresser procès-verbal pour tapage nocturne.

Accident

M. Rastel jeune opératif, dimanche matin, le déchargement de balles de farine. A un moment donné, il fit un faux pas. Le poids du sac l'entraîna, et le fit tomber sur la chaussée. Dans sa chute, M. Rastel s'est fait quelques contusions sans gravité.

Théâtre

Nous apprenons avec plaisir que le théâtre Agnol dont le succès va toujours croissant à Agen, doit venir s'installer à Fumel dans la 1^{re} quinzaine de Janvier.

Nous ne doutons pas que le public Fumelois, sevré depuis longtemps de toute distraction, n'approuve la décision que vient de prendre la Direction de cet établissement de tout premier ordre et n'aille par la suite en foule applaudir les artistes qui composent cette troupe. Les débuts sont annoncés pour le 10 Janvier.

Chronique agricole

POUR LES POMMIERS

M. Paul Noël, directeur du Laboratoire d'entomologie agricole de Rouen vient de faire connaître son opinion sur les chenilles susceptibles de dévaster les pommiers et les cerisiers. Les petites chenilles soumises à son examen sont celles d'un lépidoptère. Elles proviennent d'œufs pondus sur les branches des arbres fruitiers par les femelles des chématobies aux mois d'octobre et de novembre.

Ces œufs, après avoir passé l'hiver, sur lesquels les intempéries de la saison n'exercent aucune action destructive, donnent naissance, à compter, de la mi-avril jusque vers la fin de mai, à une chenille qui tout aussitôt se met à dévorer les bourgeons, puis les feuilles et s'attaque même à l'écorce faute de mieux. Les pommiers ravagés par cette chenille ont un aspect lamentable; complètement dénudés, ils semblent avoir subi les atteintes d'un violent incendie.

La chenille de la chématobie continue ses dégâts avec une voracité étonnante jusque vers le 10 juin, époque où elle atteint son entier développement.

Or le seul moyen de préserver les pommiers et autres arbres atteint des attaques des chenilles de la chématobie est d'empêcher la femelle d'arriver aux parties branchées de l'arbre où elle opérerait sa ponte. A cet effet on entourera du 15 octobre au 25 novembre le tronc des pommiers à 1 m. 50 du sol d'une bande de papier épais d'une largeur de 0 m. 20 à 0 m. 25 qui sera maintenue au moyen de deux bouts de ficelle ou d'osier posés l'un à sa partie supérieure l'autre à sa partie inférieure, puis l'on badigeonnera cette bande avec du goudron de Norvège épais qu'il est indispensable de renouveler au fur et à mesure qu'il se desséchera, de façon à ce que les bandes soient toujours bien glutineuses.

Bibliographie

BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Pleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, 1^{re} PUBLICATIONS DE FAMILLE LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois. Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro. Religion. — Morals. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etiques imprimées. — Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée. METHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linges. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapissierie. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photographie, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES. Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

52, rue St-Georges, Paris, 1^{re} PUBLICATIONS DE FAMILLE LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines. Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois. 12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc. Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

Quelques mois d'une personne de Périgueux

Madame Dufour de Périgueux a quelques mots à dire au sujet de l'Onguent Foster, préparation célèbre contre toutes les maladies de la peau, les hémorroïdes, l'eczéma, etc.

Mme Dufour, 33, rue de Barracat, Périgueux, nous dit :

« Depuis une dizaine d'années, je souffrais de dartres qui occasionnaient des démangeaisons et des souffrances intolérables. Le mal avait d'abord débuté sur la poitrine puis s'était répandu sur le cou et les épaules. J'étais très inquiète de mon état car pendant ces dernières années tous les remèdes employés étaient restés sans résultat et bien souvent je ne pouvais dormir à cause de la souffrance. C'est alors que ma fille qui avait entendu parler des guérisons remarquables opérées par l'Onguent Foster vendu à la Pharmacie Orliac à Cahors me conseilla d'en faire usage. Dès les premières applications, les démangeaisons étaient moindres et je pouvais dormir la nuit. Guère plus de deux semaines après, j'étais enfin débarrassée de cette pénible affection. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les démangeaisons, l'eczéma, les hémorroïdes, ainsi que toutes les affections de la peau en général sont un tourment continuel. L'iritia ion est d'autant plus insupportable que tout repose devient impossible; la vie est un fardeau et la santé s'altère. L'Onguent Foster soulage toujours de la première application et calme l'inflammation causée par l'importer quelle affection de la peau. Il est souverain contre : eczéma, hémorroïdes, dartres, démangeaisons, fistules, plaies variqueuses, ecchymoses douloureuses, impétigo, gomme, éruptions de boutons, engelures, crevasses, irritation des parties génitales, varicelle globuleuse, etc. Dans tous les cas ordinaires, une boîte suffit pour amener non seulement un soulagement immédiat, mais une guérison rapide, durable et sans rechute. L'Onguent Foster réussit toujours la même ou tous les soins ont échoué.

Exigez bien le véritable Onguent Foster qui est en vente chez tous les pharmaciens, à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binau, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 6

Chemin de fer d'Orléans

Excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

SUPERBES!



Engene Lorette

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants; l'aîné était maigre, pâle, fébrile; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées. Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.



Paul Lorette

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le facon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le facon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Ansterliuz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70). Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15); *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 20)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRENEES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Paris à Tours. De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen. De Limoges à Montauban.

D'Eyragrande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisille (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, ou Bergerac, Le Buisson, ou St-Pons, Carcassonne, Toulouse, ou Montauban.

Castres (Tarn), St Sulpice (Tarn), ban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris

Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Bulletin Financier

La première séance de la semaine ne présente qu'un intérêt relatif. De Londres on nous signale une amélioration sensible de la situation monétaire et cette nouvelle n'a sur notre marché aucune influence favorable.

Nous enregistrons un fléchissement notable de la Rente française qui perd 23 centimes à 9,607. La note publiée par des journaux du matin annonçant que le Pape s'oppose à la loi de Séparation cause au public une certaine inquiétude.

Le groupe espagnol fait preuve de meilleures tendances. L'extérieure vaut 95.

L'Italien est calme à 103,70, et le Turc à 94,35.

Parmi les Etablissements de Crédit, la Banque de Paris est à 1672, le Credit Foncier à 704, le Credit Lyonnais à 1206 et la Société Générale à 602.

Les chemins français sans grands changements se négocient, le Lyon à 1314, le Midi à 1120, le Nord à 1755 et l'Orléans à 1346.

L'Union des Gaz est bien disposée de 825 à 826 l'al². Serie est de 810 à 815, la 2^e.

Les Actions des Ateliers de Jeumont dont l'industrie comprend outre des constructions de matériel électrique la constructions de ce-bies et la production de l'électricité se sont avancées à 321 fr. et pa raissent en voie de gagner de plus haut cours.

L'action Matetewkoprivilegiée est recherchée à 797, et la Tesemrken Copper à 53,75.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

UN MATERIEL DECAUVILLE en parfait état

comprenant voie de 0 m 50, courbes et croisements, et vagonnets

Bibliographie

Palpitant d'actualité, le numéro des *Annales* de cette semaine... Une série très curieuse et commencée : Les candidats à l'Académie, jugés par les Académiciens. M. Victorien Sardou y trace le portrait de l'historien Lenotre. Les autres candidats auront leur tour dans les numéros suivants. A lire également : une piquante chronique de Marcel Prévost sur la suppression du baccalauréat ; la scène du Forum du *Jules César*, de l'Odéon, illustrée par le magnifique décor de Jusseume ; une page de la partition de G. Doret, écrite pour ce chef-d'œuvre. De nombreuses saynètes et monologues sur les *Demoiselles de Marier*, par Gyp. Henry Chantavoine, et Paul Bilhaud ; Lettres à la Cousine, d'Yvonne Sorey, et enfin, une longue étude de Raffaëlli sur Raphaël, avec la reproduction des chefs-d'œuvre du Louvre.

Partout : 25 centimes. Abonnements 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Demander un numéro spécimen, 51, rue Saint-Georges.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 9 Décembre 1906.

Léa Berthaut : Le Pilote n° 10. — Gustave Toudouze : Madame Lambelle. — Pontevaux : L'enjeu de bonheur. — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis. — Paul Féval : Chasse aux traitres. — Variétés : La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Un Concours original !

Un Concours d'Histoire sans paroles en photographie, voilà, certes, une idée peu banale.

Le *Monde Illustré*, toujours à la recherche de nouveautés pouvant intéresser ses lecteurs, ouvre ce Concours il y a quelques semaines.

En écrivant au *Monde Illustré*, 13 quai Voltaire Paris et en joignant à leur lettre 0 fr. 50, en timbres-poste, nos lecteurs recevront le règlement complet de cette œuvre dotée de prix très importants : 4 bons de Panama valeur 500 fr., appareils photographiques de premier ordre, etc.

Le Numéro de Noël de la « Vie Heureuse »

Avez-vous retenu le Numéro de Noël de la *Vie Heureuse* ? Ne tardez pas, car il sera enlevé de son appartenance. La raison de cet extraordinaire succès ? Elle est dans la valeur exceptionnelle de ce numéro qui, mis en vente au prix de un franc seulement, représente au moins quinze fois plus. Songez qu'il apporte, en plus de 28 pages dont 28 en couleur, tirées sur papier de grand luxe sous une couverture originale peinte par WELY, six admirables estampes d'art en couleurs prêtes à être encadrées signées des noms les plus célèbres : MARY CASSATT, ELISABETH SONREL, LEVY-DHURMERT, PICARD, WELY.

Chemin de fer d'Orléans

A partir du 27 novembre 1906, la durée de validité des billets d'aller et retour que la compagnie d'Orléans délivre aux conditions de son tarif spécial G.V. n° 2, de toute gare à toute gare de son réseau sera calculée sans tenir compte des dimanches et jours de fêtes qui pourraient être compris, tant dans la durée de validité primitive des billets que dans les périodes de prolongation supplémentaire accordées moyennant paiement d'une surtaxe, pour chaque prolongation de 10 0/0 du prix du billet.

Exemple :

Relation Paris-Tours (238 kilomètres) Billet Paris dans la journée du vendredi 30 novembre

Validité normale (5 jours). — Régime ancien : Jusqu'au Mardi 4 décembre inclus. — Régime nouveau : Jusqu'au Mercredi 5 décembre inclus.

Validité avec une prolongation. — Régime ancien : Jusqu'au vendredi 7 décembre inclus. — Régime nouveau : Jusqu'au samedi 8 décembre inclus.

Validité avec deux prolongations. — Régime ancien : Jusqu'au lundi 10 décembre inclus. — Régime nouveau : Jusqu'au mercredi 12 décembre inclus.

Cette amélioration sera certainement très appréciée du public.

FÊTES DE NOËL 1906

ET DU Premier de l'An 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1906, et du Premier de l'An 1907, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 7 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 7 janvier.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et de la Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 163 fr. 50 ; 2^e cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de copies de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS

lit et dépeuple par jour, 40.000 journaux en venant du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHAMBRE-PARIS
Adresse téléphonique : 102-52
Bureau au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

Le propriétaire gérant : A. COUSLANT



Grand'maman éprouve d'insupportables maux de reins : ce doit être un lumbago. Elle va se coucher et s'appliquera avant de se mettre au lit un papier de **OUATE THERMOGÈNE** ; demain, elle ne souffrira plus.

Le Thermogène est le topique souverain contre les **Rhumes, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torticolis** et toutes les **Douleurs Rhumatismales**. C'est le révulsif par excellence ; il est aux vieux remèdes : emplâtres, sinapismes, teinture d'iode, cataplasmes, thapsias, ce que l'alumière électrique est aux anciennes lampes à huile.

Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal ; si l'on veut une révulsion prompte et plus énergique, on aspergera le THERMOGÈNE d'eau-de-vie ou d'eau de Cologne.

En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

CENTRAL-GARAGE
69, BOULEVARD GAMBETTA
R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., bois, glaces. Rem. à neuf.
Voiture RICHARD-BRASSIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl., bois et glaces.
Voiture MORS, 8 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl., bois et glaces.
Voiture UNIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.
Voiture FAWCETT-LEVISSOR, 15 HP., carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.
Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant élect. d'accumulateurs de toute capacité
Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

Cadeaux d'Étrennes
ORFÈVRE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Envoi franco du Catalogue Christofle
56, Rue de Bondy, Paris.

Notre représentant à Cahors est M. Mandé-Hil, 26, Bd Gambetta

Maison de confiance

dem. rep^t pour vente huile, savon, café. S'adres. M. CAILLO, jeune, Salon (Provence).

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1907

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) Illustré de plus de 500 gravures précédé d'une notice Historique
Antoine de Gourdon
Gouverneur de Cahors sous Henri IV et de la liste et dates des FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT DU LOT

Grande Pharmacie

DE LA **CROIX-ROUGE**
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORVÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES d'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les fonctionnaires.

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit.
Ecr. Maison Euret, à Nantes.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos											
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		RAPIDE							
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	4 ^e class.	1 ^{re} class.	2 ^e class.	1 ^{re} class.	2 ^e class.	1 ^{re} class.	2 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	4 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	4 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	4 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	4 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	4 ^e class.						
PARIS (Orsay) dép.	2 56	10 17	7 9	8 47	10 56s.	—	—	TOULOUSE...d.	1 38	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37 s.	9 16 m.	5 45 m.	—	—	CAHORS. — dép....	6 52	7 28	12 53	6 52	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56 s.	11 9	—	—	MONTAUBAN...d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	10 53	5 45 m.	—	—	Mercurel.....	6 19	7 50	1 7	7 7	
LIMOGES (arrivé)	3 54	4 26 m.	12 54 m.	2 53	8 58	—	—	Causade.....	—	4 1	5 20	8 36	10 6	11 33	8 1	—	—	Donelle (Arrêt).....	6 23	—	1 11	7 11	
LIMOGES (départ)	3 19	4 35	1	2 59	9 29	—	—	Labbenque.....	—	—	6 9	9 17	—	12 13s.	8 43	—	—	Parnac.....	6 30	8 9	1 18	7 20	
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	Cieurac.....	—	—	6 19	9 26	—	12 22	8 52	—	—	Luzach.....	6 36	8 21	1 24	7 27	
BRIVE (départ)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	7 15	—	Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 38	—	12 34	9 4	—	—	Castelfranc.....	6 49	8 46	1 36	7 43	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	1 47	7 53	—	—	CAHORS... (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	Prayssac (Arrêt).....	6 52	—	1 39	7 46
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13	—	CAHORS... (dép.)	2 49	4 50	7 6	5 57 m.	10 47	1 28	9 23	—	—	—	Puy-l'Évêque.....	7 1	9 11	1 47	7 58
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28	—	Espère.....	—	—	7 19	6 11	—	9 41	—	—	—	—	Duravel.....	7 8	9 25	1 54	8 6
CAZOULÈS.....	7 53	—	—	2 18	8 37	—	—	St-Denis-Catus.....	—	—	7 33	6 25	—	9 41	—	—	—	—	Soturac-Touzac.....	7 16	9 37	2 2	8 14
Lamothe-Fénélon.....	8 9	—	—	2 34	8 53	—	—	Thédillac-Peyril.....	—	—	7 47	6 41	—	9 54	—	—	—	—	Fumel.....	7 25	10 2	2 11	8 27
Nozac.....	8 19	—	—	2 44	9 5	—	—	Dégagnac.....	—	—	7 56	6 50	—	10 7	—	—	—	—	LIBOS.....	7 31	10 9	2 17	8 33
GOURDON.....	8 31	8 8	—	5 53	9 17	—	—	Saint-Clair.....	—	—	8 6	6 59	—	10 16	—	—	—	—	PARIS (Orsay).....	10 16	—	4 24m	8 44
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 5	9 27	—	—	GOURDON.....	—	—	8 21	7 16	11 27	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 16	9 39	—	—	Nozac.....	—	—	8 30	7 25	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédillac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 27	9 51	—	—	Lamothe-Fénélon.....	—	—	8 39	7 35	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 38	10 2	—	—	CAZOULÈS.....	—	—	8 53	7 50	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère.....	9 22	—	—	3 47	10 12	—	—	SOULLAC...a.	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23	—	SOULLAC...d.	3 48	5 58	9 7	8 7	11 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS. (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	7 30	—	Gignac-Cressensac	—	—	9 36	8 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 18	4 18	4434	—	BRIVE...a.	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25m.	2 59	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cieurac.....	10 5	—	—	4 34	5 17	8 45	—	BRIVE...d.	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	—	—	—	—	—	—	—	
Labbenque.....	10 13	—	—	4 42	3 8	8 45	—	PARIS (